
SÉANCE DU CONSEIL DU 25 MAI 2023 à 20h
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 heures par Monsieur Joël MUGNIER, Maire de THUSY.

PRÉSENTS

BARELLE Stéphanie, BONNET Alain, BUISSON Stéphane, BULLE David, CADOUX Christine, CARTIER Roland, CHARRIER Jean-Marc, FABBIAN Serge, GOLLIET-MERCIER Joëlle, JACQUEMIN Pascale, LAPERRIERE Murielle, MÜLLER Laura, MUGNIER Joël, STRADY Karen.

ABSENTS

GONTHIER Thomas.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : FABBIAN Serge

La séance débute avec l'adoption du compte-rendu de la **séance du 27 avril 2023**.

SUJETS SOUMIS À DÉLIBÉRATIONS

1. Désignation d'un référent déontologue pour les élus

Rapporteur : Christine Cadoux

Christine Cadoux précise qu'avec la loi 3DS, il est prévu que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local (art. L1111-1-1 CGCT).

Un décret et un arrêté ministériel du 6 décembre 2022 précisent les modalités de désignation obligatoire, par chaque collectivité locale, d'un référent déontologue pour les élus avant le 1^{er} juin 2023 (art. R1111-1- A à R1111-1-D du CGCT

Afin d'aider les collectivités à se conformer à cette obligation de désignation d'un référent déontologue avant le 1^{er} juin 2023, l'Adm74, en concertation avec le CDG74, a pris l'attache de deux spécialistes des questions de déontologie, qui ont accepté d'assumer ce rôle de référent pour les collectivités de Haute-Savoie intéressées. Une seule personne devra être désignée et visée dans la délibération.

Christine Cadoux présente les profils des 2 référents proposés à l'assemblée :



David BAILLEUL

David BAILLEUL est Professeur des universités, Doyen en exercice de la de la Faculté de droit de l'Université Savoie Mont Blanc. Il est spécialiste de droit et contentieux administratifs, domaines dans lesquels il a publié de nombreux travaux de recherche, et a exercé pendant plus de vingt ans une activité de conseil auprès des collectivités locales. Il a également une expérience pratique des questions de déontologie dans la fonction publique depuis plusieurs années, en ayant fait partie de diverses commissions de déontologie des agents publics. Il est actuellement le référent déontologue de l'Université Savoie Mont Blanc.



Jean-Olivier VIOUT

Jean-Olivier VIOUT a été successivement substitut du procureur à Annecy en 1973, procureur de la République à Albertville, substitut général puis avocat général à la cour d'appel de Lyon à partir de 1985. Il devient ensuite procureur général près la cour d'appel de Grenoble en 2001, puis procureur général près la cour d'appel de Lyon de 2004 à 2011.

Il est membre élu du Conseil supérieur de la magistrature de 2011 à 2015.

Aujourd'hui en retraite, M. VIOUT a coanimé de 2017 à 2023 le service d'aide et de veille déontologique du Conseil supérieur de la magistrature. Depuis juillet 2022, il est également membre du collège de déontologie des commissaires de justice.

Christine Cadoux explique également les modalités de saisine du référent déontologue :

Le référent déontologue peut être saisi par tout élu local de la collectivité. Il pourra être saisi directement par les élus, par voie écrite, de préférence par mail précisant dans son objet « Saisine du référent déontologue – Nom de la collectivité - Confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires (par écrit ou à l'oral) et pourra recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

Il est rappelé que le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande, par écrit ou à l'oral, en fonction du souhait de l'élu concerné.

Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs.

À l'issue de la présentation, les élus de l'assemblée se sont prononcés sur le candidat retenu et choisissent Monsieur David Bailleul comme référent déontologue.

Christine Cadoux précise qu'il faut fixer la rémunération (indemnité de vacation par dossier) du référent déontologue en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 :

*Lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par une ou plusieurs personnes, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé à **80 euros par dossier.***

Cette indemnité sera versée par la commune selon des modalités à déterminer ultérieurement.

Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Il est décidé par les élus de la municipalité de fixer le montant de la rémunération à **50€** pour être en cohérence avec le vote des élus de l'intercommunalité.

DÉCISION	Voix
Adopté à l'unanimité	Pour : 14 voix Contre : 0 voix Abstentions : 0 Voix
Interventions : plusieurs interventions pour connaître les cas concrets de saisine du référent. La réponse est apportée par Christine Cadoux, qui explique que des exemples de conflits d'intérêts ont été présentés en réunion, tels que des situations d'élus confrontés à des privilèges dans des marchés publics.	

2. Attribution du marché public fauchage, élagage et curage

Rapporteur : Roland Cartier

Roland Cartier présente la consultation faite dans le cadre des travaux de fauchage et d'élagage des abords de voirie communale ainsi que le curage des fossés communaux.

La commission s'est réunie le 16 mai et a étudié les offres reçues par 3 entreprises et le rapporteur donne lecture du rapport de cette commission.

Il a été décidé de prévoir un marché pour une durée de 3 années de 2023 à 2026.

Le candidat retenu pour cet appel d'offre est l'entreprise FARAMAZ.

DÉCISION	Voix
Adopté à l'unanimité	Pour : 14 voix Contre : 0 voix Abstentions : 0 Voix
<i>Interventions</i> : Néant	

3. Décision modificative n°2 – Transfert de crédits

Rapporteur : Christine Cadoux

Après avoir constaté les remboursements des emprunts du SIESS, il convient de transférer les crédits votés lors du budget sur les comptes adaptés.

Il est proposé les mouvements suivants pour régulariser les transferts :

Chapitre	article	désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
065	65568	Autres contributions	11500 €	- 8 584.11 €	2 915.89 €
				- 8 584.11 €	
066	66111	Intérêts réglés à échéance	30 504.73 €	+ 2 025.26 €	32 529.99 €
16	168758	Dettes – Autres groupements	0.00 €	+ 6 558.85 €	6 558.85 €
				+ 8 584.11 €	

DÉCISION	Voix
Adopté à l'unanimité	Pour : 14 voix Contre : 0 voix Abstentions : 0 Voix
<i>Interventions</i> : Néant	

4. Subvention exceptionnelle Laurette RUET – Sportive haut niveau

Rapporteur : Joël Mugnier

Monsieur le Maire indique que Laurette Ruet, habitante de Thusy (Charrière-Haut), inscrite au Global Games Vichy France 2023 catégorie Judo, a sollicité une aide de la collectivité.

Laurette Ruet pratique le judo en sport adapté (personne atteinte de déficience mentale), elle est pour la 3^e fois consécutive sacrée championne de France de judo dans sa catégorie.

Depuis juin 2022, elle a intégré l'équipe de France et est sélectionnée pour participer aux « Global Games » du 4 au 10 juin 2023 – équivalent des jeux olympiques pour le sport adapté.

Afin d'encourager Laurette dans ces exploits sportifs, et d'aider sa famille à assumer les différents déplacements pour leur fille, il est proposé à la municipalité d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200 à Laurette Ruet.

DÉCISION	Voix
Adopté à l'unanimité	Pour : 14 voix Contre : 0 voix Abstentions : 0 Voix
Interventions : Karen Strady confirme que ces sportifs ne sont pas mis en valeur dans notre société et que c'est important de valoriser une habitante de notre commune. Avis partagé par toute l'assemblée.	

SUJETS NON SOUMIS À DÉLIBÉRATIONS

1. Présentation du nouveau livret de location

Rapporteur : Joël Mugnier

Joël Mugnier présente le livret de location qui a été conçu par les agents de la commune.
Ce livret a pour objectif de répondre aux attentes des citoyens lors de la réservation de la salle municipale sur les points suivants :

- Matériel mis à disposition
- Fonctionnement des équipements
- Contraintes de la salle
- Mise en place et nettoyage

Ce livret sera remis à chaque personne qui prendra possession de la salle communale.

Interventions : L'assemblée félicite le travail mené à bien collégalement.

2. Organisation de la fête des mères

Rapporteur : Christine Cadoux

Christine rappelle que la cérémonie à l'occasion de la fête des mères aura lieu cette année le vendredi 2 juin. Elle appelle les élus à se rendre disponibles pour l'organisation de cette cérémonie.

Des affiches seront mises dans les lieux habituels (abris bus, mairie, école,...)

Interventions :
Joël Mugnier souhaite également qu'une communication spécifique par envoi de lettre d'information soit faite dès ce samedi 27 mai.

3. Intervention suite à un problème à l'école

Rapporteur : Serge Fabbian

Serge Fabbian souhaite informer la municipalité de faits qui se sont déroulés dans la semaine à l'école et qui mettent en cause Jacques Mosnier, notre agent municipal.

La responsabilité de l'agent est avérée dans cette affaire, mais doit être modérée au regard des actes commis : bousculade et pincement lors de jeux avec les enfants.

Toute faute commise par un agent dans l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire. Serge Fabbian explique que la décision sur la sanction sera prise rapidement et que les élus en seront informés.

Une proposition d'aménagement du poste sera prochainement proposée pour éviter que de tels agissements ne surviennent à l'avenir, et pour éviter de mettre l'agent dans une situation délicate.

Interventions :

Plusieurs interventions notamment sur le fait que de sanctionner l'agent en le retirant de ces activités peut être dommageable pour les autres enfants.

La réponse est apportée par Serge Fabbian qui explique que l'agent lui-même a évoqué le souhait de ne plus être en contact avec les enfants.

4. Mutualisation des centres de loisirs

Rapporteur : Serge Fabbian

Serge Fabbian fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle il a assisté à la CCRTS et qui concerne un projet de mutualisation des centres de loisirs.

Ce projet, qui est encore au stade d'étude, a pour but de fédérer les différents centres de loisirs afin de répondre aux problématiques de recrutement.

Un cabinet se charge actuellement de monter une étude complète après audition des différentes structures.

Serge Fabbian explique qu'il reviendra sur ce dossier lorsque des nouveaux éléments seront portés à sa connaissance.

Interventions : Karen Strady regrette simplement de ne pas avoir pu assister à cet échange. Elle aurait souhaité obtenir des réponses à différentes questions qu'elle se pose sur ce dossier.

5. Gestion des déchets

Rapporteur : Pascale Jacquemin

Pascale Jacquemin fait part au conseil municipal de sa prochaine participation à une réunion à la CCRTS qui concerne la gestion des déchets de cantine.

Elle souhaiterait avoir l'autorisation de préparer cette réunion en amont en interrogeant notre agent communal en charge de la restauration scolaire.

Interventions :

Les élus sont favorables à cet échange avec l'agent

6. Réservoir des Bettes

Rapporteur : Pascale Jacquemin

Pascale Jacquemin souligne qu'un administré a entendu des écoulements d'eau provenant du réservoir des Bettes. Elle souhaiterait savoir si à la suite d'un entretien on aurait soulevé un problème de fuite.

Interventions : Roland Cartier et Alain Bonnet précise que ce réservoir n'est plus en fonctionnement actuellement. Celui-ci est débranché du réseau, et qu'il ne peut, par voie de conséquence, y avoir de fuite ou de bruits d'écoulement.

7. Changement des containers à ordures ménagères

Rapporteur : Serge Fabbian

Serge Fabbian précise que les bacs actuels seront remplacés par des bacs aériens à compter du 26-27 juin jusqu'au 6 juillet, date de la dernière tournée.

Interventions :

Laura Müller précise que le mardi 30 mai, un agent du SIVALOR viendra sur la commune vérifier l'implantation des nouveaux bacs.

8. Amendes de police

Rapporteur : Karen Strady

Karen Strady a une suggestion concernant l'utilisation de la subvention relative aux amendes de police.

Elle souhaiterait que l'on réfléchisse à un aménagement pour sécuriser les entrées/sorties du cimetière communal.

Celui-ci étant situé dans un virage, elle propose de mettre en place un rétrécissement de chaussée.

Interventions :

Roland Cartier précise que le cimetière est situé en bordure d'une Départementale hors agglomération. Par conséquent, la commune ne peut envisager des travaux, qu'avec l'accord et le soutien du Département.

Le projet sera proposé aux interlocuteurs du Département pour voir si une étude peut être envisagée.

9. Prépa'Risk

Rapporteur : Joël Mugnier

Joël mugnier présente, avec la secrétaire générale, un dispositif proposé par la Préfecture pour une mise en situation de gestion de crise sur la commune.

Une petite vidéo de présentation du process est présentée pour savoir si les élus souhaitent participer à cette simulation.

Il est rappelé que cette participation à cet exercice compte comme un exercice quinquennal, obligation réglementaire de la commune.

Interventions :

La municipalité souhaite qu'une inscription soit faite à ce dispositif. Les modalités seront transmises dans un second temps.

La séance est levée à 21h30

La prochaine séance du conseil municipal est fixée :

- **jeudi 29 juin 2023 à 20h**

Joël MUGNIER
Maire de Thusy



Serge FABBIAN
Secrétaire de séance